



Contribution de l'APVF au programme de la Présidence française de l'UE en 2022 :

Alors que l'Europe et la France traversent une crise sanitaire sans précédent, la Présidence française de l'Union Européenne qui commencera au 1^{er} janvier 2022 contraindra notre pays à répondre aux nombreux défis sanitaires, économiques, sociaux, démocratiques et écologiques auxquels nous serons imminemment confrontés.

Dans cette optique, l'Association des petites villes de France (APVF) apporte sa contribution à l'élaboration du programme de la Présidence française de l'UE et à porter, comme elle l'a toujours fait, la voix des petites villes et des territoires français et européens.

Cette contribution vise donc à :

- souligner la nécessité d'une Union Européenne plus territorialisée dont les politiques seraient intégrées au niveau des petites villes.
- articuler la Présidence française de l'UE autour de deux priorités : une réponse coordonnée au niveau européen et territorial à la crise sanitaire et sociale et un renforcement de la stratégie globale de transition écologique.

1) L'APVF défend la vision d'une Union Européenne ancrée dans ses territoires dont les politiques publiques seraient déclinées au niveau des petites villes.

L'APVF est une association d'élus qui regroupent plus de 1200 villes de 2.500 à 25.000 en métropole et dans les outre-mer et porte la voix des maires auprès des pouvoirs publics. Plus de 20M de Français vivent dans ces petites villes et à l'échelle européenne et plus de 130 millions de citoyens sont répartis dans 25.000 villes de cette strate.

L'une des priorités du mandat français à la Présidence de l'Union Européenne sera de **renforcer le rôle des collectivités locales**, et particulièrement des petites villes, dans la déclinaison des politiques publiques européennes. Les collectivités territoriales jouent un rôle important dans la procédure législative européenne. Le Comité européen des Régions est ainsi obligatoirement consulté lors de l'élaboration d'une directive ou d'un règlement européen ayant un impact sur les collectivités locales. Cette institution doit encore être renforcée, sur le fondement du **principe de subsidiarité**.

Cela passera par une meilleure association des petites villes à la déclinaison des politiques publiques, et appelle, notamment, à **une répartition plus équitable des fonds européens**. Les différents fonds structurels qui composent la politique de cohésion (FEDER, FEADER, FSE) sont aujourd'hui coordonnés par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) puis par les Régions, qui en sont les autorités de gestion. Les maires des petites villes appellent ainsi à **une distribution plus équitable de ces subsides et à une clarification des critères des appels à projets pour pouvoir bénéficier de ces fonds européens**.

Les petites villes, françaises et européennes, sont en effet souvent peu associées au processus de répartition de ces crédits, au détriment des collectivités de taille plus importantes. La Présidence française de l'UE doit donc être une force d'impulsion en faveur de ces petites communes qui maillent les territoires français et européens, dans une démarche de **réduction des fractures territoriales entre grandes agglomérations et petites villes, à l'échelle européenne**. Cela passera notamment par une utilisation des fonds structurels européens pour aider les collectivités à construire des maisons de santé dans les villes périphériques afin de lutter contre les déserts médicaux, par exemple.

En second lieu, le principe de subsidiarité devra, pendant le mandat français, être mieux pris en compte en faveur des petites collectivités. C'est l'objet, notamment, de la **Confédération des petites villes de l'Union Européenne**, qui a été créée à l'initiative de l'APVF en 2007 et rassemble les petites et moyennes villes de cinq Etats-membres (Allemagne, Italie, France, Roumanie et Hongrie).

Cette association européenne défend les intérêts de cette strate et œuvre pour une construction européenne plus solidaire qui prendra davantage en compte ses territoires. Elle participe également à la co-construction des politiques européennes en partenariat avec le Comité européen des Régions et le Conseil des communes et régions d'Europe.

La Présidence française sera donc l'occasion de mieux prendre en compte **les échanges de bonnes pratiques** entre collectivités de taille comparable dans les différents Etats-membres, de poursuivre les efforts en termes de « benchmarking transfrontalier » et de faire en sorte que nos petites villes puissent bénéficier des actions locales développées par nos partenaires européens.

2) La Présidence française de l'Union Européenne en 2022 pourra s'articuler autour de deux priorités : une réponse coordonnée au niveau européen et territorial à la crise sanitaire et sociale et un renforcement de la déclinaison territoriale de la stratégie européenne de transition écologique.

Dans l'optique d'alimenter la réflexion sur le programme français de la Présidence de l'UE en 2022 et, de façon générale, sur le contenu de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe qui est en cours de préparation, l'APVF distingue deux thématiques prioritaires qui seront au cœur de notre action européenne, nationale et territoriale.

Dans cette période post crise sanitaire, il est nécessaire de **répondre de manière coordonnée et globale à la crise socio-économique** découlant de la crise du Covid-19 que l'Europe traverse actuellement. Après la Présidence portugaise centrée sur la volet

« social », la France devra ainsi poursuivre ces efforts afin **de limiter les fractures sociales et territoriales entre et à l'intérieur des régions des Etats-membres** (721Mds€ dans le cadre du plan de relance UE).

Dans ce but, la première priorité de la Présidence française doit être axée sur **un fort soutien et un développement de la politique de cohésion pour résorber au mieux ces fractures socio-économiques**. Cela passera notamment par l'association plus étroite des petites villes à la ventilation territoriale des fonds structurels (via un accès facilité aux appels à projet), comme évoqué plus haut. Ce plan de relance « *Next Generation EU* » est crédité de 750Md€ (dont 47,5Mds€ pour le programme *ReactEU*, comportant des mesures de soutien à la cohésion des territoires en réaction à la crise) et s'étendra sur le cadre budgétaire pluriannuel 2021-2027.

Plus précisément, **le Plan de relance et les aides spécifiques européennes, à l'instar des programmes « garantie renforcée pour la jeunesse » et « Soutenir l'emploi des jeunes »** (financés en grande partie par le FSE) seront au cœur de la Présidence française de l'Union.

Ces politiques doivent être **déclinées au niveau local, notamment à l'échelle des petites villes de l'UE**, pertinent pour répondre aux préoccupations quotidiennes et concrètes de nos concitoyens. Les collectivités locales ont tout leur rôle à jouer pour « le dernier kilomètre » et la déclinaison « en bout de course » du plan de relance européen.

Dans un second temps, et à plus long terme, **la transition écologique et sa déclinaison territoriale (17.5Mds€ du plan *NextGenerationUE*)** seront, selon l'APVF, la priorité du mandat français lors de la Présidence de l'UE. Le cadre budgétaire pluriannuel de l'UE 2021-2027 fait de la réduction des gaz à effet de serre (GES) et de la baisse drastique des émissions de carbone ses objectifs principaux. L'activité législative européenne importante aura un impact direct et à très court terme sur les élus locaux, notamment dans les petites villes. Les pouvoirs publics nationaux et européens doivent donc procéder à **un travail d'information et d'accompagnement des élus locaux sur ces sujets**.

Les petites villes ont effectivement un rôle fondamental à jouer dans la déclinaison locale de la stratégie européenne d'accélération de la transition écologique. Par exemple, de nombreux actes législatifs européens vont impacter les petites villes françaises : notamment en ce qui concerne la neutralité carbone, le développement de l'économie circulaire, la fin de l'enfouissement des déchets, le « zéro déchet » ou la fin du chauffage urbain au fioul remplacé par de la biomasse.

Ces sujets sont cruciaux et les objectifs européens de réduction de 55% des GES en 2030 et d'une neutralité carbone en 2050 doivent faire l'objet d'efforts communs. L'APVF tient cependant à **souligner qu'il est nécessaire de ne pas oublier les petites villes dans la déclinaison de cette stratégie globale** et de leur donner les moyens et l'accès à une information rapide afin qu'elles puissent adapter leurs modes de fonctionnement et de gestion en amont et ce de façon optimale.

Par ailleurs, l'enjeu **de la réduction des fractures numériques dans les territoires périphériques** notamment sera également crucial et intimement lié aux questions environnementales. En effet, de plus en plus d'actifs vivent aujourd'hui dans des petites villes et bénéficient du développement du télétravail pour limiter leurs mobilités pendulaires vers les métropoles, ce qui fait indirectement baisser les émissions de GES. La France devra donc poursuivre ces initiatives lors de l'exercice de sa Présidence du Conseil de l'Union Européenne.

Enfin, le troisième thème qui irriguera le premier semestre de 2022 sera le **renforcement de la participation citoyenne et du lien démocratique entre les citoyens européens et leurs institutions**. Cette dimension politique de l'Europe était déjà l'un des axes de travail de la

Confédération européenne des petites villes. Nous souhaitons organiser, dans chacune des petites villes, un débat citoyen qui permettra de faire vivre sur le plan local la Conférence sur l'avenir de l'UE.

En définitive, la Présidence française du Conseil de l'UE doit tirer les conséquences de la crise du Covid-19 et décliner au niveau territorial la stratégie européenne en matière de transition écologique. Ces politiques publiques, selon l'APVF, associer plus étroitement les petites villes de France et d'Europe, dans une optique d'approfondissement du principe de subsidiarité consacré par le Traité fondateur de 1992.